



Trophee // Gordini



LES 40 ANS DU JOUR G

CIRCUIT DU MAS DU CLOS 15&16 MAI 2010

Il y a bientôt 40 ans, le circuit du Castellet accueillait, les 18 et 19 juillet 1970, plusieurs milliers de Gordinistes. Invités par la Régie Renault, ils venaient assister au passage de relais entre la R8 Gordini et la future sportive de la gamme : la R12 Gordini.

Sans vouloir refaire l'histoire, nous souhaitons, à l'occasion de cet anniversaire, regrouper un maximum de Gordinistes sur un circuit qui, traditionnellement, leur est cher : le Mas du Clos. Les plus anciens connaissent évidemment ce lieu mythique mais ce sera un réel plaisir d'y regrouper les différentes générations de fanatiques de mécaniques ensorcelées.

Nous vous donnons donc rendez-vous les 15 et 16 mai prochains pour un week-end comprenant un rallye touristique le samedi et une journée circuit le dimanche.

Vous trouverez ci-joint le bulletin d'inscription que vous devez remplir et nous renvoyer accompagné des papiers nécessaires et de votre règlement. Merci de lire attentivement le règlement. Nous attirons particulièrement votre attention sur les points suivants :

- **Le nombre d'inscrits sera limité à la capacité d'accueil du circuit, soit 150 autos maxi et vous constaterez qu'un tarif préférentiel d'accès piste vous est proposé jusqu'au 10 avril 2010.**
- **Une photo de la voiture engagée est obligatoire (envoi par e-mail possible à l'adresse suivante : richard.ango@mpsa.com).**
- **Les pots pistes sont interdits : 95 dB maxi, contrôlés !**
- **Vous devez fournir une photocopie d'une attestation d'assurance valide, y compris pour les protos (licence FFSA OK).**
- **Les spectateurs ne peuvent pas être admis sauf accompagnateurs déclarés et supporters.**
- **Pour les personnes ne disposant pas d'adresse e-mail, joindre obligatoirement une enveloppe timbrée, libellée à votre adresse pour confirmation d'engagement.**

Programme du week-end

Samedi 15 Mai 2010

- 8h30** Accueil des participants à Aubusson 23200 (lieu précisé dans la confirmation)
- 9h00** Départ du rallye touristique, 1^{ère} étape.
- 12h00** Pause déjeuner.
- 14h30** Reprise du rallye touristique, 2nd étape.
- 17h30** Arrivée.

Dimanche 16 Mai 2010

- 8h30** Accueil des participants sur le circuit du Mas du Clos.
- 9h00** Ouverture de la piste.
- 12h00** Pause déjeuner.
- 14h00** Réouverture de la piste, parade, sessions spéciales.
- 17h00** Fermeture de la piste.

Renseignements :

Sur notre page Web (adresse en bas de page) ou bien par téléphone :
02-37-51-29-48 → Jean-Philippe Chaponneau
06-65-39-20-57 → Christophe Bouchet

TROPHEE GORDINI

2^{ter} route du Pavé des Gardes – 92370 CHAVILLE
Tel : 06 65 39 20 57 - Web : <http://trophee-gordini.hautetfort.com>

REGLEMENT - Entrainement Libre du 16 Mai 2010

Art. 1 Organisateurs

L'entraînement sur le circuit du Mas du Clos est une manifestation organisée par le TROPHEE GORDINI – 2ter route du Pavé des Gardes – 92370 CHAVILLE

Art 2 Inscription

Les participants doivent s'acquitter d'un droit d'engagement de :

- 15 € pour la participation au rallye touristique du samedi.

- 100 € pour la journée circuit si inscription reçue avant le 10/04 (cachet de la poste faisant foi) ou 120 € si reçue après le 10/04.

Ces montants couvrent la location de la piste, la prime d'assurance du club et les frais liés à l'organisation d'une telle manifestation.

- 25 € pour le repas du samedi midi. Les repas sont payables d'avance, par souci de commodité. Attention, la date limite d'inscription est fixée au 8 mai 2010.

Pour les équipages français : - Règlement par chèque bancaire à l'ordre du : Trophée Gordini.

Pour les équipages étrangers : - Virement I BAN possible, nous consulter.

Art. 3 Véhicules admis

La manifestation est ouverte aux possesseurs de voitures **Gordini** : tous modèles **Gordini, Renault Gordini et Renault sportives d'avant 1985.**

Abarth : tous modèles **Abarth, Fiat Abarth, Porsche Abarth et Simca Abarth avant 1986.**

Cooper : tous modèles **Cooper, Innocenti Cooper, 1275 GT et Mini Cooper avant 2000.**

Tous les véhicules devront être normalement immatriculés, assurés et en règle avec le contrôle technique. A défaut, présentation obligatoire d'une licence FFSA et d'un passeport technique pour le véhicule. Il relève de la responsabilité de chaque engagé de s'assurer que son véhicule est en état de participer à ce type de manifestation. Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout véhicule qu'ils jugeraient dangereux ou contraire à l'esprit de la manifestation

Art 4 Chaque participant devra présenter aux organisateurs **un permis de conduire valide, la carte grise du véhicule ainsi que son attestation d'assurance en cours de validité.**

Art 5 Echappement piste interdit. 95 dB maxi à 100% du régime maxi, selon normes en vigueur. Mesures individuelles réalisées par le circuit avec exclusion sans remboursement en cas de dépassement.

Art 6 Le port du casque et d'un moyen de retenue (ceinture ou harnais) est obligatoire.

Art 7 Pas plus de **2** occupants par véhicule. Age mini du passager fixé à **18 ans.**

Art 8 Seul le conducteur désigné sur le bulletin d'inscription sera autorisé à entrer en piste.

Art 9 Arrêt immédiat en cas de fuite de carburant, huile ou eau.

Art 10 Tous comportements jugés dangereux entraînera une exclusion immédiate de la piste.

Art. 11 Réclamations

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié et de la courtoisie, chaque participant s'engage à adhérer au présent règlement et accepte donc de se conformer aux décisions des commissaires de pistes et des organisateurs.

Art. 12 Publicité et communication

Les participants acceptent d'être photographiés ou filmés par le Trophée Gordini ou toute autre société autorisée dans le cadre de cet événement. Ils acceptent également à titre gratuit à l'exploitation de leur image, de celle de leur véhicule ou de leur voix par le Trophée Gordini sur tous supports papier, graphique, vidéo, numérique...etc et ce sans limitation de durée.

Art. 13 Consignes générales

Outre le respect impératif du règlement, il est demandé de faire preuve de courtoisie, d'esprit sportif et de ne pas dépasser ses moyens, ni ceux de son véhicule. Aucun classement des participants ne sera effectué. Le participant décharge les organisateurs pour toutes dégradations, incidents et accidents pouvant survenir sur la piste (rails de sécurité notamment), ses abords ainsi qu'au niveau des infrastructures. En cas de détérioration des infrastructures ou du matériel, les frais de réparation engendrés seront supportés par le participant. Les participants encourent une responsabilité civile personnelle du fait de la mise en circulation de véhicules terrestres à moteur (loi du 27.02.58 et textes subséquents).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol des objets déposés dans l'enceinte ou dans des voitures, ou d'accident, le bulletin d'inscription signé servant de décharge vis à vis des organisateurs.

Art 14 Aucun remboursement ne pourra être effectué sur place. Toutefois, un remboursement total des frais d'inscription est envisageable à réception d'un courrier motivé parvenu au plus tard 1 semaine avant la manifestation.

Nous vous rappelons que nous sommes là, pour passer une agréable journée, ne pas casser de voiture, de respecter les commissaires, les organisateurs et l'ensemble des participants.

Merci de confirmer les éléments ci-dessous OUI ou NON

Je possède mon permis de conduire, il est valide

Je possède le certificat de propriété du véhicule (CG)

Je possède une police d'assurance en cours de validité

Je suis en règle avec le contrôle technique

Je soussigné M déclare avoir lu et approuvé le règlement, recommandations et clauses d'exclusion, et m'engage à les respecter, ce bulletin d'inscription servant de décharge vis à vis de l'organisation et certifie exactes les informations données.

Lu et approuvé le

Signature

TROPHEE GORDINI

2ter route du Pavé des Gardes – 92370 CHAVILLE

Tel : 06 65 39 20 57 - Web : <http://trophee-gordini.hautetfort.com>